

Discours de Monsieur le préfet de l'Orne
Voeux communs avec le président du Conseil départemental
lundi 9 janvier 2023

Monsieur le président du Conseil Départemental, cher Christophe de Balorre,
Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,
Monsieur le président du Conseil Régional, Monsieur le ministre,
Monsieur le maire d'Alençon,
Mesdames et Messieurs les élus, maires, conseillers régionaux et départementaux, présidents des intercommunalités de l'Orne,
Madame et Monsieur les présidents des tribunaux judiciaires d'Alençon et d'Argentan,
Mesdames les procureures de la République,
Monsieur le président du tribunal de commerce,
Monsieur le directeur des services départementaux de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les sous-préfets,
Madame la directrice départementale des finances publiques,
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs des services de l'État,
Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Orne,
Monsieur le commissaire de police, directeur départemental de la sécurité publique,
Monsieur le colonel, directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Mesdames et Messieurs les directeurs de la Banque de France, de Pole emploi et des autres établissements publics de l'État,
Monsieur le directeur général des services départementaux,
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des organismes de protection sociale,
Messieurs les directeurs du CHICAM et des autres centres hospitaliers,
Messieurs les présidents et directeurs des chambres consulaires, chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat, délégations ornaises des chambres de commerce et d'industrie Porte de Normandie et Ouest Normandie,
Madame et Messieurs les présidents des sections ornaises des ordres nationaux de la légion d'honneur, du mérite, des palmes académiques et du mérite agricole, Mesdames et Messieurs les représentants des cultes, monseigneur,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales et professionnelles,
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs des associations,
Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

C'est un plaisir d'être ici, avec vous tous, pour célébrer la nouvelle année, et de reprendre ainsi cette tradition de vœux communs entre l'État et le Département, avec vous, cher Président, après deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire.

Cela fait à présent une année que je suis préfet à Alençon, et je dois dire que c'est à la fois un honneur qui engage chaque jour, et aussi une

chance, de représenter l'État dans ce département de l'Orne qui est devenu le mien également. Depuis ma prise de fonction, je sillonne ce beau département et je le découvre dynamique et résilient. Les projets de développement des territoires sont nombreux, ambitieux et particulièrement porteurs pour l'Orne et ses habitants. L'État travaille au quotidien, main dans la main avec les principaux partenaires, le conseil départemental que vous représentez Monsieur le président, mais également les maires et les présidents d'EPCI, les chefs d'entreprises et les dirigeants d'association, et ce dans tous les domaines intéressant les Ornaïses et les Ornaïses pour en faire un territoire vivant et dynamique.

Je voudrais en cette circonstance adresser à vous tous, qui agissez pour le bien commun et pour la réussite du département, dans vos domaines de responsabilité et d'engagement respectifs, vous adresser des vœux de bonne et belle année 2023, d'énergie, de santé et de bonheur pour vous-mêmes, vos collaborateurs et vos équipes. La présidente de la FRSEA Anne-Marie Denis disait récemment très justement que « le secret d'une vie d'engagement réussie (syndical en l'occurrence), c'est une vie de famille équilibrée » ; et donc vous me permettez d'élargir ces vœux à vos proches, vos amis et vos familles, qui vous permettent, par leur présence à vos côtés, de donner tellement pour les autres et pour le bien commun.

Je voudrais également adresser aux Ornaïses et aux Ornaïses trois vœux, un vœu de sécurité, un vœu de développement durable, et un vœu de cohésion et de solidarité.

1. Un vœu de sécurité donc tout d'abord, tant il est vrai que la sécurité est la première attente de nos concitoyens, notamment des plus fragiles, et la première des priorités fixées par le président de la République aux services de l'État dans les territoires.

En 2023, les fonctionnaires de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale continueront d'agir pour la sécurité du quotidien et pour que l'Orne demeure un département sûr où la délinquance est maîtrisée.

Nous agissons tout d'abord de manière déterminée contre les trafics de stupéfiants, forme de délinquance et de criminalité qui concerne tous les territoires, et nous avons d'ailleurs accueilli le 2 mars 2022 à Alençon, un comité interministériel de lutte contre les trafics de stupéfiants, sous la présidence du Premier ministre et en présence du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, du Garde des Sceaux et de plusieurs autres membres du Gouvernement. La tenue de ce comité interministériel à Alençon est bien la marque que l'État entend mener ce combat contre les trafics dans tous les territoires du pays. Car le département est touché, comme d'autres, par ces trafics qui sont à la source de nombreuses autres infractions : agressions, vols, cambriolages, voire violences urbaines comme l'épisode grave que nous avons connu les 27 et 28 septembre derniers à Alençon, en réaction au travail que mène la police contre les points de deal dans le quartier de Perseigne. La police et la gendarmerie vont naturellement poursuivre ce combat méthodique contre les trafics de stupéfiants ; et

nous avons bien sûr une attention toute particulière vis-à-vis de l'émergence depuis deux ans à Alençon du crack, véritable fléau, qui doit être éradiqué au plus vite. Nous présenterons avec le maire d'Alençon et la procureure de la République cette semaine le plan de lutte contre le trafic de crack, le « plan crack », élaboré avec les forces de sécurité et les acteurs associatifs et hospitaliers. Il s'agit de développer une méthode globale, à la fois dure avec les réseaux de trafiquants, et forte dans la prévention des usages et l'accompagnement des consommateurs. D'ores et déjà une nouvelle brigade anti criminalité est en service depuis le début de cette année, avec 3 policiers spécialisés nouvellement affectés, permettant à la nouvelle BAC de fonctionner en deux groupes de 4 policiers, présents sur le terrain quotidiennement, de la fin d'après-midi à la fin de nuit, sur les horaires les plus sensibles, pour rechercher des flagrants délits et intensifier la lutte contre les points de deal.

Mon vœu de sécurité pour les Ornaïens comprend également l'engagement de lutter contre les violences faites aux femmes, qui demeure la grande cause nationale du quinquennat. À l'heure où un nouveau féminicide a touché le département en fin d'année 2022, nous devons rester collectivement mobilisés. En 2022, la gendarmerie a ouvert la maison de protection des familles, avec 14 enquêteurs dédiés, pour accueillir les victimes, recueillir les plaintes et mettre en cause les auteurs. En 2022, nous avons complété le réseau des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, avec désormais six professionnelles dédiées, c'est-à-dire une par commissariat et par compagnie de gendarmerie, grâce à l'appui du Conseil départemental

qui porte ces postes Monsieur le président. En 2022, nous avons développé les capacités de prise en charge des victimes avec désormais 37 places de mise à l'abri à travers le département. C'est une grande cause nationale qui mobilise beaucoup d'entre vous, et je veux saluer les collectivités locales et les associations – tels le CIDFF, YSOS ou l'ACJM – qui nous permettent de déployer dans l'Orne, conjointement avec les procureures de la République, les engagements du Grenelle des violences conjugales.

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens, vous pouvez compter sur nos policiers et nos gendarmes ; je veux ici saluer l'engagement et le professionnalisme de nos 440 gendarmes du groupement de l'Orne et de nos 230 policiers de la direction départementale de la sécurité publique. Ils sont déterminés ; ils sont bien soutenus, avec un parc automobile renouvelé de moitié depuis deux ans et de nouveaux équipements tels les caméras piétons ou les téléphones NEO 2 ; et ils sont plus nombreux. Depuis un an, ce sont 16 policiers supplémentaires qui sont venus renforcer les commissariats d'Alençon (+ 8), d'Argentan (+ 6) et de Flers (+ 2). Les forces de gendarmerie vont également être renforcées avec le plan de création de 200 nouvelles brigades territoriales et nous avons lancé la concertation avec les maires et les parlementaires en novembre dernier pour définir ensemble les propositions pour l'Orne que je serai amené à faire remonter en mars prochain.

Ce confortement est en effet amené à se poursuivre avec la LOPMI, la loi d'orientation et de programmation pour le ministère de l'Intérieur,

qui a été adoptée en décembre dernier par le Parlement. Elle prévoit 15 milliards d'euros supplémentaires pour les forces de sécurité et la création de 8500 postes de policiers et gendarmes d'ici 2027. C'est « un changement de paradigme » comme le disait le député Jérôme Nury et un effort exceptionnel pour nos forces de sécurité intérieure qui a une traduction partout sur le territoire.

Ce vœu de sécurité ne serait pas effectif enfin s'il ne s'appuyait sur l'engagement des 130 sapeurs-pompiers professionnels et des 1450 volontaires du SDIS. Je veux ici exprimer tout mon soutien et mes encouragements aux officiers, sous-officiers, caporaux et sapeurs du SDIS de l'Orne, qui assurent chaque jour le secours à personne et répondent aussi présents lorsqu'il faut gérer des catastrophes naturelles, des accidents industriels ou des crises, comme ce fut le cas cet été avec les feux de forêts. Nous avons eu l'occasion de féliciter et remercier avec le président de Balorre les 150 sapeurs de l'Orne qui ont participé à des colonnes de renfort sur tout le territoire métropolitain, dans le Gard, le Maine-et-Loire, le Finistère, le Morbihan, en Charente et en Gironde et plus près de chez nous, dans l'Eure et dans la Sarthe.

Les gendarmes, les policiers et les sapeurs-pompiers s'exposent personnellement pour la sécurité de tous et sont confrontés à des comportements inacceptables d'outrage, de menaces et de violences. Ils méritent notre plein soutien. Et nous n'oublions pas la gendarme Mélanie Lemée et le policier Eric Monroy, qui étaient issus de l'Orne ou y résidaient, et sont décédés en service à l'été 2020 dans le Lot-et-Garonne et dans la Sarthe, l'un et l'autre lors de contrôles routiers et

en raison de comportements criminels de refus d'obtempérer. Leur souvenir ne nous quitte pas et nos pensées s'adressent à leur famille.

2. Le deuxième vœu que je souhaite formuler pour les Ornaïs en 2023, est un vœu pour le développement durable du département.

Les chantiers à conduire dans le champ de la transition écologique et énergétique sont nombreux mais je voudrais insister sur 2 d'entre eux.

D'abord, le développement des énergies renouvelables ; chacun comprend j'en suis sûr que ce n'est pas seulement un choix. C'est une obligation pour tenir les engagements de la France pour le climat (avec la neutralité carbone en 2050 et la réduction de 40 % de nos émissions à l'horizon 2030), pour assurer l'indépendance énergétique du pays et pour assurer à nos concitoyens un prix de l'énergie raisonnable alors que les besoins en électricité vont aller croissants avec ce qu'on appelle l'électrification des usages. Le président de la République a décidé de relancer le nucléaire avec un programme de 6 nouveaux EPR à l'échéance de 2035-2037 ; d'ici là pour répondre aux besoins qui vont augmenter, il nous faut à la fois accomplir un effort sans précédent de sobriété et d'efficacité énergétiques, et développer rapidement et massivement les énergies renouvelables.

Pour cela, nous avons installé en octobre dernier le comité départemental pour les énergies renouvelables afin d'offrir un espace de dialogue sur les énergies renouvelables, l'éolien mais aussi le photovoltaïque, la méthanisation et la filière bois énergie. Je dois dire

que ce comité départemental est aussi une proposition que m'avait faite avec insistance Jean-Claude Lenoir, et vous savez qu'on ne peut pas refuser grand chose au président du Perche ornais.

Ce comité, auquel participent les parlementaires, les présidents des 15 intercommunalités de l'Orne, les organisations professionnelles, les associations environnementales et les services publics, nous aidera à trouver le bon chemin de la transition énergétique, par le dialogue et en toute transparence, de manière à la fois volontariste et pragmatique : volontariste parce qu'il nous faut avancer rapidement ; pragmatique parce elle procédera forcément d'un mix entre plusieurs sources d'énergies renouvelables et il revient aux élus de se prononcer sur le projet de territoire qu'ils veulent porter tant qu'il s'inscrit dans un développement des énergies renouvelables ; je veux saluer à cet égard les démarches engagées en faveur de stratégies bas carbone par Terres d'Argentan, le Pays du Perche ornais, les Pays de L'Aigle et beaucoup d'autres.

Le second thème que je souhaite aborder au titre de la transition écologique concerne la consommation raisonnée et économe de l'espace avec l'application de la loi « climat et résilience » et du futur SRADDET, le document de planification de la Région Normandie.

Ce sujet génère beaucoup de questionnements, très légitimes, mais il véhicule aussi quelques idées reçues. Il n'est en effet pas question de ne plus pouvoir construire ou de « vitrifier » les territoires ruraux. Il n'est pas non plus question d'arrêter les projets d'équipements

structurants nécessaires pour le département. En revanche, consommer des espaces naturels beaucoup plus rapidement que ne progresse la population est une tendance qu'il faut revoir en interrogeant nos façons de faire. La dynamique est positive dans l'Orne au demeurant et il s'agit de poursuivre dans les années à venir. Il s'agit aussi de poser un cadre pour décliner la loi dans le département à l'échelle des bassins de vie. Pour cela, la mise en place de 4 SCOT (schémas de cohérence territoriale) couvrant tout le département, à l'instar des deux déjà prescrits pour le Pays du Perche ornais et les Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (P2AO), est un objectif à viser pour 2023. A défaut, les territoires hors SCOT pourront moins faire entendre leur voix dans les discussions régionales et départementales.

Les enjeux de transition écologique nous amènent à réfléchir le développement autrement. Mais il me semble tout aussi important d'évoquer les projets qui soutiennent le développement du territoire. Mon vœu pour le développement durable de l'Orne comprend naturellement l'engagement de l'État d'accompagner tous ces projets.

Les projets les plus structurants trouveront leur place dans le CPER, le contrat de plan Etat Région 2023-2027, qui sera signé cette année après qu'un protocole d'accord a été signé en novembre dernier entre le président de la région Normandie et le préfet de région. A votre demande Monsieur le président, le CPER mentionne ainsi le Grand projet du haras national du Pin que porte le Conseil départemental. Une importante discussion se développera en 2023 sur le volet infrastructures/mobilités du CPER, pour répondre aux enjeux de

desserte et désenclavement du département. Il s'agit de poursuivre la réhabilitation de la ligne Paris-Granville ; nous avons eu l'occasion avec le vice-président Laurent Marting de visualiser fin 2022 le chantier nocturne conduit par SNCF Réseau aux abords de Surdon pour remplacer rails, traverses et ballast, un chantier impressionnant de près de 15 millions d'euros pour 6 kms de voies. Et c'est un chantier de régénération amené à se poursuivre sur tout le linéaire dans les 20 prochaines années. Il s'agit aussi dans ce nouveau CPER de poursuivre, ou d'engager, la mise à deux fois deux voies de deux sections importantes de la RN 12, ce cordon ombilical entre l'Orne et l'Île-de-France, la section Mortagne – Tourouvre et la déviation de Saint Maurice-les-Charencey, deux opérations chiffrées en 2016 à plus de 100 millions d'euros. Ces opérations seront à inscrire en tout ou partie dans le prochain CPER 2023-2027, selon une clé de répartition à définir entre l'État, la Région et le Département. Les discussions à venir seront donc cruciales. Et il faut relever que l'importance de cette route nationale 12, qui traverse plusieurs départements, a justifié qu'elle demeure une infrastructure d'intérêt national, dans l'Orne comme dans les autres départements concernés. De même, l'opération de mise à deux fois deux voies de la RD 924 portée par le Conseil départemental entre Argentan et Flers fait partie des grands projets qui doivent être autorisés en 2023.

Les grands projets, ce sont aussi les investissements dans la modernisation de l'hôpital public, grâce au Ségur de la Santé. Les établissements de santé de l'Orne seront ainsi soutenus à hauteur de près de 130 millions d'euros. Nous avons installé en 2022 avec le maire

d'Alençon, le directeur général de l'ARS et la Région Normandie, le comité de pilotage pour la reconstruction du centre hospitalier intercommunal Alençon-Mamers, le CHICAM, et arrêté le choix préférentiel du terrain sur le site d'Alençon Condé sur Sarthe. Cela marque l'acte I de la réalisation de ce projet essentiel, tant pour la communauté hospitalière que pour la population du bassin de vie et le devenir de l'agglomération d'Alençon.

Au-delà du CPER et des projets les plus structurants, je forme le vœu que les collectivités locales et les élus ornais demeurent en 2023 aussi entreprenants qu'ils l'ont été en 2022, avec un nombre de projets d'investissement sans précédent. Le soutien de l'État aux collectivités locales a mobilisé en 2022 13 M€ via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et près de 5M€ via la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Certains diront que c'est beaucoup ; d'autres diront que ce n'est pas assez ; moi je dirai juste que c'est presque deux fois et demi plus qu'en 2012, ces fonds étant passés de 7,5 M€ de DETR en 2012 à 18M€ de DETR et DSIL en 2022. C'est le signe de la solidarité nationale et une preuve d'affection pour les territoires ruraux. Près de 300 projets accompagnés par la DETR cette année contre 200 en 2020. En ce qui concerne la DSIL, 16 dossiers structurants ont été retenus ; sur la DSID (dotation de soutien à l'investissement départemental), ce sont 2.7M€ de subventions qui viennent accompagner la reconstruction des collèges Molière et Jean Monnet portés par le Conseil départemental (lequel M. le président a ainsi bénéficié de 25 % des crédits DSID de toute la Normandie). Enfin, si la DETR et la DSIL sont les principaux instruments du soutien de l'État aux projets de

territoires, je mentionne également les autres crédits tels que le FNADT (près d'un million d'euros pour 2022), le fonds friche, l'agence nationale du sport ou encore l'ensemble des dispositifs d'accompagnement proposés par l'ANCT en financement d'ingénierie ou de postes. Et il arrive même que ces différents financements se combinent, jusqu'à représenter 2,5 M d'euros comme pour le centre de tir d'Argentan dont nous avons posé la première pierre en novembre dernier, ou bien représentent deux tiers du financement d'un projet comme pour la reconversion de la friche bricorama de Flers, et je salue les maires de Flers et d'Argentan pour leur dynamisme.

L'engagement financier de l'État auprès des collectivités restera à un très haut niveau en 2023, et sera même sensiblement renforcé par le fonds vert créé par la loi de finances. Ce fonds vert est doté de 2 milliards d'euros au niveau national, à l'intention des collectivités locales pour financer la transition écologique dans les territoires.

Alors que beaucoup de nos concitoyens expriment un sentiment d'abandon ou d'éloignements des services publics, il est important de rappeler que la solidarité nationale est présente concrètement dans tous les territoires, spécialement pour accompagner financièrement les projets de développement et de service à la population. Dans le même objectif, au terme de 2022, nous avons déployé 21 espaces France Services dans l'Orne, c'est-à-dire 1 par canton, et chaque Ornaise se trouve désormais à moins de 15 minutes d'un France Services où il peut accéder à tous les services délivrés par la CAF, la CARSAT, la CPAM, les finances publiques et une demi-douzaine d'autres services

publics essentiels. De même, dans ces 21 France Service, tout un chacun peut être accompagné dans ses démarches numériques. C'est un maillage exceptionnel qui marque un progrès net, avec un taux de satisfaction des usagers de 90 %, ce qui est un début prometteur. Je veux remercier particulièrement le sous-préfet de Mortagne, le groupe La Poste, la MSA et les collectivités locales porteuses de ces espaces France Service pour ce retour du service public au coeur de tous les territoires.

3. Le troisième vœu que je forme à l'attention des Ornais est un vœu de cohésion et de solidarité.

L'économie ornaise est résiliente et forte, avec un chiffre d'affaires des entreprises en progression de 12,2 %, à fin octobre dernier sur un an, en particulier dans l'industrie qui constitue sa colonne vertébrale, et avec une très bonne dynamique de l'investissement (avec + 20%). Cela est lié au dynamisme de nos entreprises et aussi à l'effet du plan de relance qui représente dans l'Orne un investissement de l'État de 123 millions d'euros.

L'agriculture ornaise a reçu elle 122 millions d'euros d'aides de la PAC en 2022, pour une profession qui a également connu une année positive, bien que mouvementée. Ce fut le cas avec la sécheresse qui a impacté les exploitations et à cet égard un dossier de calamité agricole sera prochainement examiné au niveau national. Les prix de vente se sont majoritairement et sensiblement améliorés au profit des 4 600 exploitations ornaises. L'évolution des coûts des intrants est très suivie

et a fait l'objet d'un plan de résilience dès le printemps 2022. Rapidement mis en place, il a permis notamment une prise en charge partielle de l'augmentation des coûts de l'alimentation animale. Je souligne également les enjeux du travail collectif ouvert en 2022 pour lutter contre le mal-être agricole : nous avons installé le 23 mars le comité départemental créé à cet effet et je place la plus grande attention au développement des collaborations pour améliorer un dispositif départemental déjà étoffé, mais que nous pourrons faire progresser ensemble.

Nous avons agi pour l'installation de jeunes agriculteurs et le renouvellement des générations avec 450 installations aidées entre 2017 et 2022 : c'était l'objectif ; nous l'avons atteint et même dépassé. Pour 2023, le sujet principal sera la mise en place de la nouvelle PAC 2023-2027 qui fera dès janvier l'objet d'actions d'informations communes entre mes services et ceux de la Chambre d'agriculture, à l'attention de la profession et pour accompagner dans les meilleures conditions les prochaines déclarations PAC.

Par ailleurs, la bonne tenue jusqu'ici de l'activité économique induit des créations d'emploi importantes et une baisse du chômage : le taux de chômage est en réduction continue et atteint 6,8 % au deuxième trimestre 2022, dernière statistique disponible. Depuis début 2021, ce sont près de 2500 personnes qui ont retrouvé le chemin de l'emploi et sont sorties des statistiques de Pole Emploi en catégorie A, laquelle comprend aujourd'hui un peu moins de 10 000 personnes (9980). Ce mouvement de recul du chômage concerne de plus toutes les catégories, notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi, avec

par exemple une baisse supérieure à 5 % du nombre de bénéficiaires du RSA en 2022. Cette situation engendre d'ailleurs des tensions de recrutement dans presque tous les secteurs d'activité.

Ces résultats encourageants sont aussi à mettre à l'actif de la politique de l'emploi et de la formation. Pour ne citer que quelques chiffres : notre département compte aujourd'hui 2600 apprentis, c'est presque deux fois plus qu'il y a cinq ans, et les soutiens exceptionnels sont maintenus en 2023 avec une aide par apprenti recruté de 6 000 euros quel que soit l'âge ; plus de 1 350 jeunes Ornais sont entrés l'an dernier dans le « contrat engagement jeune » avec un accompagnement par les Missions locales ou Pôle emploi ; plus de 320 parcours emploi compétences (PEC) et 240 contrats initiative emploi (CIE) ont été conclus ; plus de 1300 personnes ont pu intégrer un poste d'insertion par l'activité économique au sein des 31 structures présentes dans le département. Je veux saluer l'engagement des agents du service public de l'emploi, ceux de Pole Emploi, des missions locales, de Cap Emploi, des structures d'insertion par l'activité économique, qui permettent le déploiement de tous ces dispositifs en faveur d'un très grand nombre d'Ornais et avec de bons résultats sur l'insertion professionnelle.

Les risques d'un retournement conjoncturel sont pour autant réels et les inquiétudes des entreprises sont croissantes face à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. Bien que la France affiche l'inflation la moins forte de toute l'Union européenne, à 7,1 % en octobre dernier selon eurostat soit 4 points et demi de moins que la moyenne, la hausse des prix de l'énergie est là, et fait peser des risques sur notre

appareil productif. C'est pourquoi l'État met en place une batterie d'aides qu'il faut mieux faire connaître :

- le bouclier tarifaire pour les TPE, soit les entreprises de moins de 10 salariés et de moins de 2M€ de chiffre d'affaires, sous tarif réglementé. Ce dispositif permet concrètement de limiter l'augmentation des prix de l'énergie à 15% en 2023 pour 1,5 million de TPE sur les 2,1 millions recensées ;
- « l'amortisseur électricité » s'est mis en place le 1^{er} janvier et se prolongera toute l'année. Il concerne les TPE et PME qui ne peuvent pas bénéficier du bouclier tarifaire. L'État prend en charge la moitié de la facture d'électricité dépassant un prix de l'énergie de 180€ le MWh. Cela sera appliqué automatiquement sur simple demande de l'entreprise à son fournisseur et cela représentera en moyenne une baisse de 20 % de la facture globale d'électricité ;
- le ministre de l'économie a par ailleurs annoncé un dispositif complémentaire issu de la négociation conduite avec les fournisseurs d'énergie qui permet de garantir un tarif à 280€ le MWh sur 2023 pour les TPE, avant application de l'amortisseur d'électricité ;
- Sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement, les conseillers de sortie de crise de la DDFIP sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises. J'adresserai dans les tout prochains jours un courrier aux collectivités locales et aux partenaires économiques pour les informer de ces dispositions.

Si la situation de l'économie est restée jusqu'ici globalement bonne dans le département, l'Orne reste confrontée à un niveau de pauvreté important, 15,1 % des ménages, c'est le plus haut de la région

Normandie ; et en 2023 l'État et ses partenaires vont rester présents auprès des plus démunis.

Nous poursuivrons à ce titre la politique de lutte contre la pauvreté que nous conduisons entre les services de l'État et le Conseil départemental, avec des conventions financières et d'actions. Nous avons ainsi mis en place cette année le service public de l'insertion et de l'emploi, qui est un engagement commun pour combiner accompagnement social et vers l'emploi en direction des bénéficiaires du RSA. Nous avons également mis en place des actions nouvelles pour le suivi des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, le développement de la mobilité des demandeurs d'emploi, encore la formation des travailleurs sociaux et la mise en place de « référents de parcours ». Ces actions sont essentielles et permettent le suivi et l'accompagnement de plus de 1 200 personnes en situation de pauvreté dans le département.

Enfin, soutenir les personnes fragiles ou précaires c'est également veiller à leur droit fondamental de disposer d'un toit. En cette période hivernale, nous nous devons d'être particulièrement vigilants face au sans-abrisme. En complément des places destinées à l'accueil des Ukrainiens (qui ne sont pas prises sur les dispositifs de droit commun), 95 places d'hébergement d'urgence sont ainsi disponibles dans l'Orne. En 2022, ce sont 6368 appels qui ont été réceptionnés par le 115 pour 19 200 nuitées en structures d'hébergement proposées. De plus, et je dirais presque surtout, 72 personnes sans abri ou en hébergement ont pu accéder en 2022 à un logement pérenne.

Je veux à cet égard adresser mes remerciements aux associations pour leur engagement en faveur de l'action sociale, l'hébergement d'urgence, l'aide alimentaire, l'accompagnement des plus fragiles : La Croix Rouge, COALLIA, Althéa, Ysos, médiadom et toutes les autres que je ne pourrai pas citer. Je souligne également l'action essentielle des CCAS et CIAS Ornais au plus près des territoires. Tous ces partenaires de proximité sont essentiels. Nous devons leur être particulièrement reconnaissants pour le temps, l'énergie et les compétences que consacrent tous leurs bénévoles et leurs salariés à ces actions d'intérêt général.

Mesdames et Messieurs, j'ai certainement été long et pourtant je n'ai abordé qu'une partie des missions conduites par les services de l'État. Permettez-moi pour conclure de vous assurer de l'engagement sans faille des 4800 agents de l'Etat dans le département et de vous adresser en leur nom à tous des vœux de bonheur, d'énergie et de réussite pour cette nouvelle année.

Je vous remercie.